



Accord sur la Conservation
des Albatros et des Pétrels

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CAPTURE ACCESSOIRES D'OISEAUX MARINS

Brasilia, du 5 au 8 juin 2006

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CAPTURE ACCESSOIRES D'OISEAUX MARINS

La deuxième réunion du Comité consultatif a consenti à créer un Groupe de travail sur la capture accessoire des albatros et des pétrels inscrits à la liste de l'Annexe 1 de l'Accord.

MANDAT

1. Entreprendre des actions visant à faciliter l'évaluation, l'atténuation et la réduction des interactions négatives avec les albatros et les pétrels lors des opérations de pêche. L'une des mesures à prendre pour atteindre cet objectif sera la mise à disposition d'informations et de produits pour assister les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et d'autres organismes nationaux et internationaux.
2. Les impacts négatifs potentiels sur les autres espèces marines seront pris en compte lors de la recherche de solutions pour réduire les captures accessoires d'albatros et de pétrels.
3. Les travaux du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux marins ont pour vocation d'élargir et d'améliorer les travaux déjà menés par d'autres organismes nationaux et internationaux en ce qui concerne l'évaluation, la réduction et l'atténuation des captures accessoires et la conservation des albatros et des pétrels.
4. Développer un programme de travail pour le mandat défini ci-dessus, qui sera mis à jour à chaque réunion du Comité consultatif.